

Schweizerische Richtervereinigung für Mediation und Schlichtung Groupement suisse des Magistrats pour la Médiation et la Conciliation Gruppo svizzero di Magistrati per la Mediazione e la Conciliazione



#### Public-cible

Juges, avocats, médiateurs et tout public intéressé par la médiation

### Finance d'inscription

Membre GEMME (inclus la pause-café) CHF 40.Non-membre GEMME (inclus la pause-café) CHF 80.-

### **Inscriptions**

Inscriptions en ligne: www.publications-droit.ch Par courriel: droit.formation@unine.ch

### Délai d'inscription

20 mai 2013

## Lieu

Aula de la Faculté de droit, Av. du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel

### Renseignements

Secrétariat de la Faculté de droit/formation Avenue du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel Tel.: 032 / 718 12 22 ou 032 / 718 11 89 E-mail: droit.formation@unine.ch

# LA MÉDIATION EN CONTEXTE JUDICIAIRE Développer les liens entre le juge et le médiateur





à 13h30

Aula de la Faculté de droit Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26 2000 Neuchâtel



## LA MÉDIATION EN CONTEXTE JUDICIAIRE Développer les liens entre le juge et le médiateur

Le Code de procédure civile consacre l'autonomie du médiateur par rapport au juge. Il n'en demeure pas moins que ces deux acteurs de la gestion des conflits assurent les liens entre procédure et médiation. Le juge est la porte d'entrée de la médiation. C'est lui qui peut la recommander, renseigner les parties et leur proposer d'opter pour la médiation. De son côté, le médiateur assume la responsabilité symbolique de la ratification de l'accord conclu à l'issue de la médiation. Les associations de médiation jouent également un rôle d'intermédiaire entre le juge et les justiciables.

Le colloque organisé en 2013 par le CEMAJ et GEMME - section Suisse approfondira dans ce contexte différentes thématiques ayant trait à l'impulsion à la médiation et à la qualité juridique de l'accord de médiation, telles que l'information au juge par le médiateur et la collaboration avec les associations de médiation, la participation de l'avocat à la médiation et le contrôle de l'accord de médiation par le juge appelé à le ratifier.

Le colloque est organisé tous les deux ans par le CEMAJ (Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de gestion des conflits) et GEMME - section Suisse (Groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation), en alternance avec l'Université de Lucerne.

### **Programme**

- 13 h 30 Accueil des participants
- 14 h 00 Bienvenue

M. André Jomini, président de GEMME - section Suisse

### 14 h 15 L'impulsion à la médiation

- L'intervention et l'impact du juge Mme Violaine Monnerat, juge de paix, Fribourg
- L'intervention du médiateur et le rôle des associations de médiation

Mme Florence Studer Ridoré, médiatrice assermentée, Maison Fribourgeoise de la Médiation

### 14 h 45 La garantie de la qualité juridique de l'accord de médiation

- Le rôle du juge dans le contrôle du contenu juridique et du caractère exécutoire de l'accord
  - M. Stéphane Raemy, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine
- Le rôle du médiateur, en particulier la relation avec l'avocat Mme Catherine Jacottet Tissot, médiatrice
- Le rôle de l'avocat M° Pierre Kobel, avocat

### 15 h 30 Table ronde et questions

sous la présidence de Mme Isabelle Bieri, juge et médiatrice accréditée

- 16 h 15 Pause
- 16 h 45 Le regard d'un juge et d'une médiatrice français sur ces questions et sur le système de la double convocation

M. Marc Juston, président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon et Mme Annette Mouttet-Sauthier, médiatrice

- 17 h 30 Discussion et questions
- 17 h 45 Synthèse de la journée

Mme Christine Guy-Ecabert, professeure et co-directrice du CEMAJ, Université de Neuchâtel

18 h 00 Assemblée générale ordinaire de GEMME - section Suisse Réservée aux membres